

**Adhérent :**

Nom / Prénom: \_\_\_\_\_

Tél : \_\_\_\_\_

**Producteur :**

Ludovic SANGLIER

Producteur certifié AB

2 rue Janet Martin La Place

60650 Hodenc en Bray

**Contrat d'abonnement aux paniers de légumes**

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements définis dans la **charte des AMAP<sup>1</sup>**, à savoir :

**Engagements de l'adhérent :**

- payer d'avance les paniers de la saison,
- assurer au moins **2** permanences distributions,
- gérer le partage éventuel de son panier, s'assurer de son retrait en cas de retard ou absences (tout panier non récupéré le jour de distribution est perdu),
- participer aux réunions de bilan de fin de saison.

**Engagements de l'arboriculteur partenaire :**

- livrer une fois par semaine des produits de qualité, frais, de saison, de sa ferme, produits en agriculture biologique (certifiés)
- être représenté aux distributions, donner régulièrement des nouvelles sur l'avancée des cultures, être transparent sur le mode de fixation du prix et ses méthodes de travail.

**La part de récolte hebdomadaire**

La composition mensuelle du panier est définie par le producteur maraîcher, en fonction de sa récolte. Le prix unique du panier hebdomadaire est fixé à **14 euros**.

**PRIX ABONNEMENT SAISON « DEUX » :**

Nombre de paniers : \_\_\_\_\_

Soit un total de : \_\_\_\_\_ EUROS

à régler par chèque(s) (4 max.) libellé(s) à l'ordre de **LUDOVIC SANGLIER**

**Partage des récoltes**

Mercredi (sauf jeudi 15 juillet) entre 19h et 20h dans la Halle Flachat (Asnières sur Seine)

Première distribution : Mercredi 5 Mai 2010 / Dernière distribution : Mercredi 29 Septembre 2010

**Nombre de livraisons pour la saison complète : 16 paniers / 224 EUROS**

**Précisions indispensables**

Rayez les TROIS dates auxquelles nous ne prendrez pas vos paniers et entourez les DEUX dates auxquelles vous pouvez assurer la distribution

5 mai	12 mai	<del>19 mai</del>	<del>26 mai</del>	<del>2 juin</del>	9 juin	16 juin	23 juin	30 juin	7 juil	15 juil
21 juil	28 juil	4 août	11 août	18 août	25 août	1 sept	8 sept	15 sept	22 sept	29 sept

**En cas de situation exceptionnelle** (catastrophe climatique, etc.), les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une réunion spécifique à cette situation, réunissant les abonnés, l'agriculteur partenaire, et les membres du bureau Hallentours.

*Ce bulletin sera conservé au siège de l'association. Une copie pourra être délivrée sur demande.*

**Fait à Asnières-Sur-Seine, le**

Signature Adhérent

**Signature Producteur**

\_\_\_\_\_  
**Ludovic Sanglier**

<sup>1</sup>disponible auprès de l'association ou sur le site du réseau AMAP IdF : [reseauamapidf.org](http://reseauamapidf.org)